



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Version applicable au 1^{er} janvier 2023

Article 1. Champ d'application - Opposabilité

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») s'appliquent à toute vente de véhicule automobile (les « **Véhicules** ») conclue entre (i) la société Eon Motors Group SA, société anonyme dont le siège social est situé Bâtiment n°1, Ecoparc Parc d'Activités du Prieuré, 04350 MALJAI et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Manosque sous le numéro 519 453 807 (« **Eon Motors Group** ») et (ii) tout acheteur consommateur au sens du Code de la consommation, âgé au moins de 18 ans et doté de la capacité juridique (le « **Client** ») sur le site internet <https://eon-motors.com/> (le « **Site** »).

Les CGV régissent l'ensemble des relations entre Eon Motors Group et le Client et constituent le socle unique de la négociation commerciale. Toute passation de commande vaut acceptation des CGV dans leur version en vigueur au moment de la formation du Contrat. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes les commandes conclues par Eon Motors Group et le Client.

Conformément à la réglementation en vigueur, les CGV sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la passation de toute commande. Elles sont par ailleurs accessibles à tout moment sur le Site, étant précisé que les CGV peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client étant celle en vigueur à la date de la passation de la commande.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et déclare expressément les accepter sans réserve.

Conformément à la réglementation en vigueur, Eon Motors Group se réserve le droit de déroger à certaines clauses des CGV, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières (ci-après « **CVP** »).

Eon Motors Group peut, en outre, être amenée à établir des Conditions Générales de Vente catégorielles, dérogoires aux CGV, en fonction du type de clientèle considérée, déterminée à partir de critères objectifs.

Les relations contractuelles entre Eon Motors Group et le Client (le « **Contrat** ») sont régies par : (i) les présentes CGV, (ii) le bon de commande édité par Eon Motors Group et adressé au Client sur lequel figure la configuration du Véhicule telle que choisie par le Client lors de la passation de la commande (le « **Bon de Commande** ») et (iii) le cas échéant, les CVP.

Les éléments qui ne sont pas expressément stipulés dans le Contrat ne sont pas opposables à Eon Motors Group, plus particulièrement ne sont pas opposables à Eon Motors Group les documents du Client et notamment ses conditions générales d'achat.

Article 2. Caractéristiques des Véhicules vendus

Les caractéristiques principales des Véhicules proposés à la vente sont présentées sur le Site.

Si le Client achète un Véhicule proposé à la vente à prix réduit (notamment un véhicule de démonstration ou d'exposition), le Client reconnaît et accepte que le Véhicule puisse avoir été précédemment immatriculé, qu'il soit l'objet d'une usure normale et que le prix d'achat de ce Véhicule représente sa juste valeur marchande. Les options, fonctionnalités ou équipements mis sur le marché après que le Client ait passé commande ou qui restent soumis à une approbation réglementaire, peuvent ne pas être inclus ou disponibles pour le Véhicule ou peuvent n'être disponibles que plus tard.

Article 3. Commande

3.1. Procédure de commande sur le Site

Le Client doit passer commande par le biais du formulaire de commande intégré sur le Site.

Lors de sa commande, le Client est invité (i) à choisir la catégorie de Véhicule ; étant précisé qu'en fonction des catégories de Véhicule et dans la limite des offres présentées par Eon Motors Group, le Client disposera de la faculté de choisir certaines caractéristiques du Véhicule (e.g., *covering* et

accessoires), (ii) à choisir les modalités de livraison du Véhicule, (iii) à saisir ses informations personnelles, (iv) à choisir une modalité de paiement et (v) à compléter les informations relatives à sa carte de crédit afin de procéder au paiement de l'Acompte, dans les conditions décrites à l'article Conditions de Règlement des présentes.

Après cette saisie, le Client sera invité à double-cliquer sur le bouton achevant la commande : « Valider la Commande ».

Le Client sera ensuite invité à lire et approuver par une case à cocher les présentes CGV ainsi que les conditions générales d'utilisation du Site.

La commande passée sur le Site devient ferme et définitive, lorsque le Client clique sur le bouton : « Valider la Commande et Procéder au 1^{er} Paiement ». Cette validation de commande vaut acceptation des CGV.

3.2. Acceptation de la commande par Eon Motors

La commande est acceptée par Eon Motors Group et le Contrat est conclu entre le Client et Eon Motors Group à compter de la transmission du Bon de Commande par Eon Motors Group au Client.

3.3. Modification du Contrat

Toute modification du Bon de Commande qui serait acceptée par Eon Motors Group donnera lieu à d'éventuelles augmentations de prix par rapport au prix fixé à la date de commande initiale. Le Client sera tenu de s'acquitter de tout supplément de prix par règlement immédiat selon les modalités de paiement communiquées par Eon Motors Group au Client.

Toute modification du Bon de Commande qui serait acceptée par Eon Motors Group donnera lieu à la formalisation d'un nouveau Bon de Commande qui annulera et remplacera le précédent Bon de Commande et fera partie intégrante du Contrat.

3.4. Annulation du Contrat

Le Client dispose de la faculté d'annuler le Contrat à tout moment jusqu'à la Date Butoir de Paiement (tel que ce terme est défini ci-après à l'article 5.2).

En cas (i) d'annulation du Contrat par le Client dans le cas défini ci-avant ou (ii) de résiliation du Contrat par Eon Motors Group pour manquement par le Client à l'une de ses obligations au titre du Contrat, Eon Motors Group se réserve le droit de conserver les sommes versées au titre de l'Acompte, à titre de dommages-intérêts. Le Client reconnaît que ce montant représente une estimation juste et raisonnable des dommages réels subis par Eon Motors Group (notamment liés au traitement de la commande, au transport et à la remise sur le marché du véhicule) en cas d'annulation d'une commande et/ou de résiliation du Contrat du fait de son manquement à l'une de ses obligations au titre du Contrat.

Cette faculté d'annulation est sans préjudice de l'exercice du droit de rétractation, tel que décrit à l'article Article 9 ci-après.

Article 4. Prix

Les prix des Véhicules figurant sur le Site sont exprimés en euros et s'entendent « départ usine ». Ils s'entendent nets, transport non compris, et taxes sur la valeur ajoutée comprise.

Les prix des Véhicules figurant sur le Site peuvent être amenés à être modifiés à tout moment sans préavis. Ils restent valables tant qu'ils sont visibles sur le Site.

Sauf indication contraire, les prix indiqués sur le Site sont les prix avant remboursement des différentes primes telles que le bonus écologique, les primes régionales ou la prime à la conversion.

Toute formule de calcul permettant d'anticiper les primes versées est donnée seulement à titre indicatif et ne constitue pas un engagement contractuel du Vendeur, étant précisé que Eon Motors Group pourra faire figurer dans le Bon de Commande les éventuelles primes qu'il recouvrera pour le compte du Client.

Le prix d'achat du Véhicule, des options, des accessoires éventuels, ainsi que les frais d'immatriculation, de mise en service et de livraison du Véhicule et



éventuelles remises figurent dans le Bon de Commande tel qu'adressé au Client par Eon Motors Group.

Article 5. Conditions de règlement

5.1. Versement d'un acompte

Un acompte fixe, dont le montant est indiqué sur le Site, est exigé lors de la validation de la commande (l'« **Acompte** »).

5.2. Délais de règlement

L'Acompte est payable comptant au jour de la validation de la commande.

Le prix du Véhicule (déduction faite de l'Acompte versé au jour de la commande) est payable quinze (15) jours calendaires avant le départ d'usine du Véhicule (la « **Date Butoir de Paiement** »).

Sauf stipulation contraire convenue entre le Client et Eon Motors Group ou figurant sur la facture remise au Client par Eon Motors Group, le solde du prix est payable en totalité et en un seul versement dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la facture et au plus tard à la Date Butoir de Paiement.

Pour le calcul dudit délai, seront pris en compte les jours calendaires. Tout délai expire le dernier jour à vingt-quatre heures. Le délai qui expirerait normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Aucun escompte ne sera pratiqué par Eon Motors Group pour paiement dans un délai inférieur à celui-ci ou avant la date figurant sur la facture.

5.3. Pénalités de retard

En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client au-delà de la Date Butoir de Paiement, des pénalités de retard seront facturées au Client sur la base d'un taux annuel de 10% appliqué sur les sommes dues.

Les pénalités de retard sont exigibles de plein droit dès le jour suivant la Date Butoir de Paiement et seront automatiquement et de plein droit acquises à Eon Motors Group sans formalités ni mise en demeure particulière.

En outre, le Client en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur, à l'égard d'Eon Motors Group, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, Eon Motors Group pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, Eon Motors Group pourra, s'il le souhaite, et de plein droit, suspendre (ou annuler) l'exécution de ses obligations et diminuer (ou annuler) les éventuelles remises accordées à ce dernier.

5.4. Autres sanctions

En cas de non-paiement ou de retard de paiement de la part du Client, Eon Motors Group aura la faculté (i) de suspendre toute commande du Client en cours et/ou (ii) de refuser toute nouvelle commande, jusqu'au complet paiement par le Client des factures demeurées impayées.

Article 6. Livraison du Véhicule

6.1. Délai de livraison

Sous réserve du paiement intégral du prix du Véhicule et d'absence de modification de la commande à la demande du Client, le Véhicule sera livré à la date convenue entre les parties telle que figurant sur le Bon de Commande.

Le Client accepte qu'en cas de modification de la commande sur demande du Client ainsi qu'en cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence en vigueur ou d'un évènement tel qu'un incendie, une inondation, une réquisition, un conflit collectif du travail, etc., présentant les caractéristiques de la force majeure, chez Eon Motors Group, ses fournisseurs ou ses sous-traitants, la date de livraison telle que stipulée dans le Bon de Commande sera reportée de deux (2) mois.

Eon Motors Group informera le Client au plus tard 15 jours calendaires avant la date de livraison initiale prévue dans le Bon de Commande de tout retard de livraison, étant précisé que tout retard de livraison repoussera d'autant la Date Butoir de Paiement.

Eon Motors Group informera le Client de la mise à disposition du Véhicule (la « **Date de Mise à Disposition** »).

6.2. Lieu de livraison

La livraison du Véhicule sera effectuée au lieu mentionné dans le Bon de Commande ou à toute autre adresse dont le Client et Eon Motors Group auront convenu par écrit.

6.3. Obligation d'enlèvement ou de réception

Eon Motors Group prendra contact avec le Client par e-mail ou téléphone afin d'organiser le rendez-vous de livraison du Véhicule.

Une obligation d'enlèvement ou de réception, selon les modalités prévues dans le Bon de Commande, incombe au Client.

Le Client s'engage à programmer l'enlèvement ou la réception et à réceptionner, le cas échéant, le Véhicule dans un délai maximal de sept (7) jours calendaires à compter de la Date de Mise à Disposition (la « **Date Limite de Réception** »).

Lors de l'enlèvement ou de la réception, le cas échéant, le Client devra présenter les documents suivants :

- une pièce d'identité en cours de validité ;
- le certificat d'assurance du véhicule ; et
- les éventuels autres documents qui seront demandés au Client après la commande par e-mail ou téléphone.

A compter de la Date Limite de Réception, les frais de garde seront à la charge du Client.

Est constitutif d'un manquement au Contrat aux torts exclusifs du Client la non-réception du Véhicule à la Date Limite de Réception. Dans ce cas, tout frais lié à la non-réception du Véhicule seront facturés au Client. Le Véhicule ne pourra être enlevé ou réceptionné, selon le cas, qu'après paiement par le Client des frais engagés au titre de la non-réception du Véhicule.

Il est précisé que le délai qui expirerait normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Article 7. Clause de réserve de propriété

Le transfert de propriété du Véhicule au profit du Client ne sera réalisé qu'à compter de la livraison du Véhicule, sous réserve du complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison, ce que le Client reconnaît expressément.

Article 8. Transfert des risques

Le transfert des risques de perte et de détérioration du Véhicule sera réalisé à compter du jour de la livraison ou réception, le cas échéant, effective du Véhicule.

Article 9. Droit de rétractation du Client

9.1. Droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose de la faculté de se rétracter du Contrat sans justification ni paiement de pénalités, dans un délai de quatorze (14) jours à compter du jour où le Client a pris possession du Véhicule (l'« **Expiration du Délai de Rétractation** »).

9.2. Exercice du droit de rétractation

Le Client doit faire parvenir, avant l'Expiration du Délai de Rétractation, une déclaration claire et dépourvue de toute ambiguïté par courrier postal ou par courriel avec accusé de réception, informant Eon Motors Group de sa décision de se rétracter du Contrat.

Un formulaire type de rétractation est joint en Annexe aux présentes CGV.

9.3. Conséquences de la rétractation

En cas de rétractation, Eon Motors Group procédera au remboursement de l'ensemble des paiements reçus du Client y compris les frais de livraison (exception faite des frais supplémentaires liés au choix par le Client d'un autre type de livraison que celui de la livraison standard la moins onéreuse, qui avait été proposée par Eon Motors Group), dans les meilleurs délais et au plus tard, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à partir de la



plus lointaine des deux dates suivantes : la réception par Eon Motors Group de la déclaration de rétractation du Client ou la réception par Eon Motors Group du Véhicule retourné. Le remboursement sera effectué sur le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client lors de la transaction initiale.

Le Client s'engage à retourner le Véhicule à Eon Motors Group immédiatement à compter de sa demande de rétractation et au plus tard dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à partir de la date à laquelle Eon Motors Group aura réceptionné la déclaration de rétractation du Client. Les frais de retour du Véhicule seront supportés par le Client.

Eon Motors Group se réserve la faculté de refuser le retour d'un Véhicule qui a été endommagé, détérioré ou modifié. Eon Motors Group se réserve la faculté de déduire du montant du remboursement le montant correspondant à la diminution de la valeur du Véhicule.

Seront déduits du remboursement les frais nécessaires à la remise en état du Véhicule en ce compris notamment :

- les frais d'utilisation de 0,55 euro par kilomètre ;
- les frais de réparation pour tout dommage à l'intérieur et/ou à l'extérieur du Véhicule ;
- les frais de nettoyage et qui dépassent ce que l'on peut raisonnablement attendre au titre de l'évaluation de la nature et des caractéristiques du Véhicule ;
- les frais administratifs et/ou juridiques qui sont nécessaires pour nous transférer la propriété du Véhicule si vous ne nous retournez pas le Véhicule avec les documents nécessaires.

Article 10. Résiliation

Sans préjudice de toute stipulation contraire, en cas de non-respect par le Client d'une de ses obligations définies au Contrat, et trente (30) jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse, Eon Motors Group pourra résilier de plein droit la commande concernée, sans préjudice du droit d'Eon Motors Group d'obtenir réparation du dommage que lui aura causé ladite résiliation.

Article 11. Garantie légale de conformité

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent du Véhicule lors de la livraison. A défaut de réserves expressément émises par le Client lors de la signature par lui du bon de réception, le Véhicule sera réputé conforme à la commande.

Conformément au Code de la consommation, le Client dispose de la faculté pendant un délai de deux (2) ans à compter de la livraison du Véhicule d'exercer la garantie légale de conformité contre tous les défauts de conformité existant déjà à la date de livraison du Véhicule.

Si le défaut est avéré, Eon Motors Group s'engage à la remise en état ou au remplacement gratuit des matériels reconnus défectueux, au choix du Client. Cette garantie couvre la main d'œuvre et le remplacement de pièce mais pas les frais de transport.

La garantie légale ne s'applique pas en cas d'usure anormale, de négligences, de défauts d'entretien et de mauvaise utilisation ou de modification du véhicule. Le remplacement de pièces n'a pas pour conséquence de prolonger la période initiale de garantie.

Article 12. Disponibilité des pièces

Le Client reconnaît être informé que les pièces indispensables à l'utilisation du Véhicule seront disponibles pendant dix (10) ans à compter de la livraison du Véhicule commandé.

Dans le cas où les pièces ne seraient plus disponibles, Eon Motors Group s'engage à proposer une solution du réparation au Client.

Article 13. Manuel d'utilisation du Véhicule

Le Client reconnaît avoir reçu, lu et compris les termes du manuel d'utilisation du Véhicule adressé avec la facture de solde et accessible en ligne pour chaque modèle et expliquant le fonctionnement du Véhicule, y compris les options, les fonctionnalités et le matériel disponibles. Le manuel d'utilisation du Véhicule peut être mis à jour et modifié au fur et à mesure de l'introduction d'autres fonctionnalités dans le Véhicule.

Article 14. Responsabilité

En aucun cas Eon Motors Group ne pourra être tenu pour responsable envers le Client ou un tiers de la survenance de dommages indirects, quels qu'ils soient, et notamment de toute perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, d'une chance, de données, de clientèle, d'image, même si Eon Motors Group a été averti de l'éventualité d'une telle perte ou d'un tel dommage.

La responsabilité d'Eon Motors Group ne pourra pas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison du Véhicule imputable à un cas de force majeure.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les catastrophes naturelles ou météorologiques, les décisions administratives, les pandémies (type Covid-19), l'impossibilité pour Eon Motors Group d'être approvisionné.

En aucun cas la responsabilité d'Eon Motors Group ne saurait être supérieure au prix perçu par ce dernier au titre d'une commande.

Toute action qui aurait pu être intentée contre Eon Motors Group mais qui ne l'a pas été dans les douze (12) mois à compter de l'événement générateur sera réputée prescrite.

Article 15. Droit de propriété intellectuelle et industrielle

Eon Motors Group reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc. réalisés et afférents au Véhicule.

Le Client s'interdit toute reproduction ou exploitation commerciale desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc. sans l'autorisation expresse, écrite et préalable d'Eon Motors Group qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Article 16. Confidentialité

Chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel des informations de cette nature et/ou portant une mention de confidentialité, ci-après les « Informations Confidentielles » dont elle pourrait se trouver en possession dans le cadre des présentes.

En conséquence, les parties s'engagent à faire souscrire un pareil engagement à toutes personnes qui pourraient avoir accès à de telles informations et prendre les mêmes précautions que celles qu'elles observent habituellement pour leurs propres Informations Confidentielles.

Les parties s'engagent à respecter les obligations résultant du présent article jusqu'à l'expiration d'une période de trois (3) ans suivant la fin de relation commerciale entre les parties.

Article 17. Invalidité

Si l'une quelconque des stipulations du Contrat venait à être nulle aux termes d'une disposition légale ou réglementaire ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions.

Article 18. Non renonciation

Le fait pour Eon Motors Group de ne pas invoquer un manquement du Client ne saurait valoir renonciation à invoquer ledit manquement. Toute renonciation ne sera opposable que si elle est exprimée par écrit et signée par le représentant d'Eon Motors Group.

Article 19. Droit Applicable

De convention expresse entre les parties le Contrat et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 20. Jurisdiction - Litiges

En cas de litige entre les parties, ces dernières s'efforceront de le résoudre à l'amiable.

A défaut d'accord amiable, le Client est informé qu'il dispose de la faculté de recourir gratuitement à un service de médiation de la consommation afin de régler de manière amiable tout litige relatif au présent Contrat. A ce titre, le Client peut s'adresser au Médiateur du Conseil National des Professions de l'Automobile par courrier (50, rue Rouget de Lisle, 92158 Suresnes Cedex) ou sur le site internet du médiateur : <https://www.mediateur.fna.fr/>.



Eon motors

Le Client reste libre d'accepter ou de refuser le recours à la médiation et, en cas de recours à la médiation, chaque partie est libre d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

A défaut d'accord amiable, de recours à la médiation ou d'acceptation par les parties de la solution proposée par le médiateur, le litige opposant un Client à Eon Motors Group sera porté devant (i) le tribunal compétent du ressort de la Cour d'Appel du siège social d'Eon Motors Group, ou (ii) le tribunal du lieu où le Client est domicilié, ou (iii) le tribunal compétent du lieu de livraison du Véhicule.

Le Client est informé de l'existence de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges destinée à recueillir des éventuelles réclamations issues d'un achat en ligne des consommateurs européens et de les transmettre aux médiateurs nationaux compétents. Cette plateforme est accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

Article 21. Informatique et libertés

Les données personnelles du Client recueillies par Eon Motors Group lors de la commande font l'objet d'un traitement informatique destiné à Eon Motors Group aux fins de traiter la commande du Client.

Tous les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. A défaut de fourniture de ces éléments par le Client, Eon Motors Group pourrait ne pas être en mesure de traiter la commande.

Sauf opposition du Client, le Client pourra recevoir de la part d'Eon Motors Group des offres commerciales concernant ses produits et événements.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation au traitement, de portabilité ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses informations, qu'il peut exercer en s'adressant à Eon Motors Group.

Le Client peut exercer ces droits sur simple demande adressée à Eon Motors Group, Bâtiment n°1, Ecoparc Parc d'Activités du Prieuré, 04350 MALIJAI.

Annexe
Formulaire type de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

Eon Motors Group SA
Bâtiment n°1
Ecoparc Parc d'Activités du Prieuré
04350 MALIJAI

Fait à _____, le _____

Objet : Rétractation

Madame, Monsieur,

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la commande dont les informations sont les suivantes :

- Numéro de commande : _____
- Date de commande : _____
- Véhicule commandé : _____
- Commande reçue le : _____
- Nom du Client : _____
- Adresse du Client : _____

Signature :